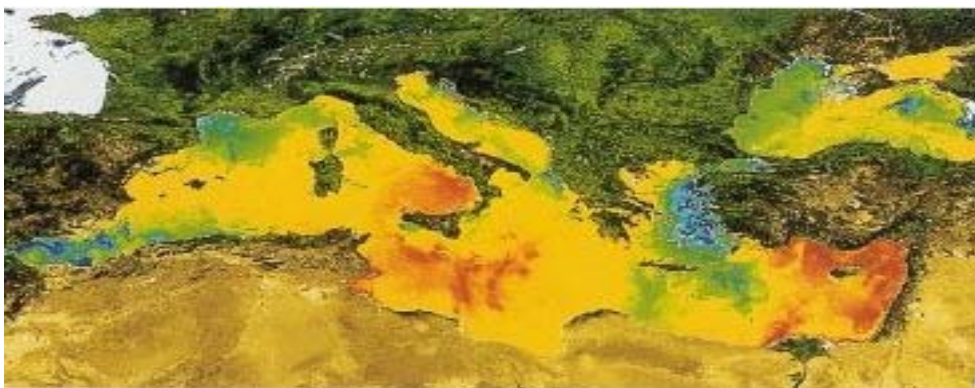




PARTENARIAT EURO-MED

MAROC

**Programme Indicatif National
2005-2006**



I. PRESENTATION SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

Au plan politique, l'évolution est marquée par la poursuite du processus de démocratisation, des élections législatives transparentes et démocratiques en septembre 2002 et l'entrée d'un plus grand nombre de femmes à la Chambre. Le parti islamiste PJD a obtenu un grand succès et devient le troisième parti du pays.

Les attentats terroristes du 16 mai 2003 à Casablanca qui ont causé la mort de 42 personnes, ont fortement ébranlé le pays sans remettre en question le processus de démocratisation du pays. Le gouvernement agit sur deux plans, sécuritaire et socio-économique. Au plan sécuritaire, le Parlement a immédiatement approuvé une loi de lutte contre le terrorisme en discussion depuis fin 2002. Au plan socio-économique, le gouvernement a pris des initiatives telles que le lancement d'un programme de logement social afin de résoudre le problème de la prolifération des bidonvilles.

Dans le domaine des droits de l'homme, la situation est globalement meilleure que dans beaucoup de pays de la région. Les événements récents ont toutefois suscité des préoccupations face à des allégations de tortures et de restrictions de la liberté d'expression. La révision du code de la famille Moudawana introduite par le gouvernement a été saluée par la population marocaine et la communauté internationale comme une des réformes juridiques les plus progressistes dans le monde arabe.

Les performances économiques ont été relativement bonnes depuis 2001. Après un taux de 6,5% en 2001, la croissance atteignait 4,5% en 2002. Suite à des pluies abondantes, les prévisions pour 2003 ont été révisées à 6,5%. En revanche, et en dépit des efforts du gouvernement de diversifier la base économique, le taux de croissance reste trop dépendant des conditions agro-climatiques et insuffisant pour réduire durablement le chômage.

Le cercle vicieux faible croissance - chômage - pauvreté - migration n'a pas été rompu.

Le cadre macro-économique a évolué positivement mais reste affaibli par la situation des finances publiques et, en particulier, par l'importance du déficit public. Malgré une certaine amélioration de celui-ci en 2002 (4,9% du PIB), le Maroc doit à présent aborder les origines structurelles de la fragilité des finances publiques, notamment la masse salariale de l'administration publique et une base taxable trop limitée.

La situation du secteur social est préoccupante. Le taux de chômage urbain dépasse les 20%, (notamment parmi les jeunes et les femmes) la pauvreté est en augmentation depuis les années 1990 et la situation sociale reste marquée par de fortes disparités dans l'accès aux services de base (eau, électricité, logement, éducation, santé). Ces disparités sont encore plus importantes lorsque l'on examine l'accès des femmes à ces services, et notamment à l'éducation.

Le nouveau gouvernement post-alternance, en fonction depuis novembre 2002, met la priorité sur la mise à niveau économique, l'enseignement et la création d'emploi, la réforme et la modernisation de l'agriculture et le secteur social. Pour ce dernier, des initiatives nouvelles sont mises en place, concernant en particulier le logement et une politique de proximité consistant en des actions de terrain à visibilité rapide.

2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2002-2006 ET DU PIN 2002-2004

Le document de stratégie pays (CSP) de 2001 a identifié comme défis à moyen terme la faiblesse de la croissance économique, les enjeux sociaux, la vulnérabilité agricole, la faible efficacité du secteur public, l'environnement des affaires et la compétitivité des PME. Ces défis restent toujours valables.

La stratégie de réponse développée dans le CSP est orientée aux objectifs de mise en oeuvre de l'Accord d'association et de la rupture de la séquence : faible croissance - chômage - pauvreté - migration. Elle prévoit ainsi des interventions dans deux volets, un volet économique et commercial (50% du budget) et un volet social, culturel et humain (50% du budget). Le PIN 2002-2004 décline cette stratégie en cinq priorités :

- Réforme de l'administration publique avec une FAS (79 M€).
- Développement des échanges commerciaux, avec la réforme du secteur des transports (96 M€), la mise à niveau des entreprises (61 M€), l'accompagnement de la mise en oeuvre de l'Accord d'association (5 M€).
- Développement des ressources humaines, avec un programme de formation professionnelle (50 M€) et la participation du Maroc au programme TEMPUS (8 M€).
- Gestion de la migration, comprenant la gestion des contrôles frontaliers (40 M€), l'appui institutionnel à la circulation des personnes (5 M€) et le développement des provinces du Nord (42 M€).
- Protection de l'environnement, avec le projet Arganier (6 M€) et des bonifications d'intérêt des prêts de la BEI (30 M€).

L'absorption des fonds est bonne : tous les programmes 2002/2003 ont été engagés et l'instruction des programmes prévus pour 2004 est en cours.

3. REVISION A MI-PAROURS

3.1 Préambule

Les documents de stratégie de pays (CSPs) sont conçus comme des instruments de guidance, de gestion et de révision des programmes d'aide communautaire. Ce sont des outils essentiels de gestion pour assurer que l'aide extérieure reflète les priorités et objectifs de la politique communautaire. La finalisation de la première génération de CSPs pour la région de MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue de l'amélioration continue de la qualité de CSPs, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSPs. Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (MTR) pour chaque CSP conformément aux règles existantes et fixe les orientations majeures pour l'examen des CSPs. Quatre paramètres ont été identifiés comme les points de référence de base pour l'examen, à savoir : (i) nouveaux développements dans le pays, (ii) nouveaux objectifs ou engagements politiques communautaires, (iii) résultats et performance, et (iv) leçons apprises et amélioration potentielle.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision approfondie, en raison du contenu plutôt général des CSPs 2002-2006 et de leur adoption récente. Les révisions mineures dans les CSPs se rapportent à des secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux engagements ou objectifs politiques communautaires (voir infra). Comme le MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSPs par le biais du PIN 2005-2006.

3.2 Développements

Depuis 2001, il n'y a pas de changements significatifs de la situation économique. La performance économique a été plutôt bonne : après un taux de 6,5% en 2001, la croissance atteignait 4,5% en 2002 et les prévisions pour 2003 tablent sur le même résultat. En revanche, le taux de croissance reste insuffisant pour réduire durablement le chômage. De même, le Maroc entrera en 2003 dans la phase cruciale de mise en oeuvre de l'accord d'association (démantèlement tarifaire des biens industriels produits localement). Des politiques de réformes vigoureuses visant la compétitivité des entreprises marocaines seront nécessaires. La situation macro-économique est caractérisée par la stabilité sauf pour le déficit budgétaire qui continue à constituer une préoccupation majeure malgré l'amélioration enregistrée en 2002 (4,9% du PIB).

Au plan politique, le nouveau gouvernement post-alternance en place depuis novembre 2002, met la priorité sur la modernisation économique et la création d'emploi, la gouvernance et le secteur social (éducation de base et alphabétisation, logement, emploi, droits des femmes). La montée en puissance du mouvement fondamentaliste amène le gouvernement à mettre en oeuvre une politique de "proximité" (actions de terrain à visibilité rapide, en accompagnement des grands chantiers nationaux).

Autres points à signaler :

- Amélioration des relations politiques avec l'Algérie.
- Demande de "statut avancé" avec l'UE.
- Difficultés et retards dans le volet agricole des négociations ZLE. La réforme de l'agriculture constitue en plus une priorité du gouvernement et du Roi lui-même.
- Trois années consécutives de sécheresse ont contribué à accroître la pauvreté en milieu rural, et ont amené le gouvernement à reprioriser la politique de l'eau.

Ces éléments ne remettent pas en cause la stratégie du CSP qui, dans l'ensemble, reste appropriée. La stratégie devra suivre les réformes économiques. Par ailleurs, les problèmes sociaux liés à la transition économique, de même que les problématiques spécifiques du monde agricole, devront être pris en compte.

3.3 Nouveaux objectifs et engagements politiques communautaires

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. De manière significative, la communication sur **l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage** établit un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait donc s'employer à

créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Elle y devrait associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés). Pour la période allant jusqu'en 2006, les partenaires méditerranéens seront invités, en outre, à participer activement aux programmes de voisinage en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière et transnationale avec les pays méditerranéens de l'UE.

Les autres orientations politiques concernent : le sommet de Doha et le commerce, les questions JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région de MED, et les initiatives environnementales convenues au sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau Round de l'OMC - **l'agenda de Doha** - comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement de renforcer l'assistance matérielle vis-à-vis des pays en développement en vue de renforcer leur capacité. L'objectif principal du nouveau rond est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système d'échanges mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **justice et affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région de MED et ce, dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité.

Une **meilleure gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme** constituent des objectifs de base dans la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" visant à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions de droits de l'homme. Leur mise en œuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR), et finalement entre les dimensions nationales et régionales.

Un engagement global à la cause du **développement durable** fut réitéré au sommet de Johannesburg, sous forme d'un programme pragmatique et ambitieux avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** dans la

réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (*Millenium Development Goals*). Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'une concernant l'eau, l'autre sur l'énergie. L'initiative européenne de l'eau ("*Water for Life*") coordonne les mécanismes de financement existants avec un accent particulier sur trois paramètres : approvisionnement, hygiène et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, le suivi concret concernant les pays méditerranéens se déroule dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA) mais d'autres développements, y compris l'aide aux bassins transfrontaliers en Afrique, devraient être suivis près suivis dans un avenir proche.

En conclusion, il est recommandé d'apporter des révisions d'ordre mineur au CSP. La stratégie de réponse et les domaines de concentration restent pertinents dans leur ensemble.

3.4 Résultats/Faiblesses/leçons/améliorations souhaitées

Une évaluation de la stratégie pays a été lancée en 2002. Le rapport a relevé la forte pertinence du CSP et de la programmation par rapport aux priorités marocaines et aux objectifs stratégiques de l'UE. L'évaluation recommande de poursuivre le soutien aux réformes (notamment fiscalité, éducation) et à la mise à niveau diversifiée de l'économie. Les recommandations qui pourraient nécessiter des adaptations du CSP, incluent une meilleure prise en compte de l'impact social des réformes économiques aux populations vulnérables, la mise à niveau de l'agriculture, la consolidation de la gouvernance et des DDH et de la femme.

4. PROGRES DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'accord avec le Maroc signé en février 1996 est entré en vigueur le 1er mars 2000. Depuis mars 2003, le démantèlement tarifaire s'applique pour la première fois aux marchandises importées pour lesquelles une production locale existe également au Maroc, exposant dès lors l'industrie marocaine à la concurrence internationale.

Le Conseil d'association du 24 février 2003 a arrêté la décision de créer six nouveaux sous-comités sur les sujets suivants : 1) marché intérieur ; 2) industrie, commerce et services ; 3) transport, environnement et énergie ; 4) recherche et innovation ; 5) agriculture et pêche ainsi que 6) justice et sécurité.

Ces sous-comités s'ajoutent à ceux créés directement par l'Accord d'association : le Groupe de travail sur la migration et les affaires sociales, le Comité de coopération douanière, le dialogue économique. Un nouveau sous-comité "Droits de l'homme, démocratisation et gouvernance" sera créé prochainement.

La plupart des groupes/comités se sont déjà réunis ; les prochains sont prévus pour le premier trimestre 2004. Ces Comités permettent d'identifier des domaines de coopération qui seront ultérieurement développés au sein de la politique de voisinage dont le Maroc sera un des pays pilotes. Il faut également mentionner la signature d'un accord sur la coopération scientifique et technologique, de même qu'un accord pour la libéralisation ultérieure du commerce des produits agricoles. Des négociations sont en cours en vue de signer un accord sur la réadmission des personnes en situation irrégulière et le lancement des négociations sur la libéralisation des services et des produits agricoles transformés interviendra prochainement. Tous ces accords prévoient des mesures d'accompagnement.

5. PRIORITES DU PIN 2005/06

5.1 Orientation stratégiques

Le montant total pour cet exercice de programmation s'élève à 275 M€.

Une évaluation de la stratégie pays a été lancée en 2002. Elle a relevé la forte pertinence du CSP et de la programmation par rapport aux priorités marocaines et aux objectifs stratégiques de l'UE. L'évaluation a recommandé de poursuivre le soutien aux réformes et à la mise à niveau diversifiée de l'économie. D'autres conclusions pour la programmation incluent la prise en compte de l'impact social des réformes économiques sur les populations vulnérables, la mise à niveau de l'agriculture, la plus forte implication de la société civile et du monde associatif dans la coopération MEDA, la consolidation de la gouvernance et des droits de l'homme, la promotion des droits de la femme.

Une révision à mi-parcours du CSP a été effectuée en 2003. Vu le caractère assez récent du CSP, elle a conclu que la stratégie de réponse et les priorités restent toujours pertinentes. Les nouvelles orientations de la politique de l'UE telles que la nouvelle politique de voisinage, la communication de la Commission sur les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED, l'agenda de Doha et les engagements pris à Johannesburg, de même que la dimension sociale des réformes économiques vis-à-vis des populations vulnérables, ont été prises en compte.

Le PIN 2005-2006 avec le programme P3A, pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la nouvelle Politique européenne de voisinage (PEV).

Vu que la révision à mi-parcours coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il fut décidé d'exprimer les ajustements des CSP par le biais des programmes indicatifs nationaux 2005-2006. Les priorités identifiées lors de la définition de l'exercice de révision à mi-parcours des CSP sont donc reflétées dans le programme indicatif national.

Dans la logique du CSP existant, la présente programmation comprend les priorités suivantes.

5.2 Volet économique et commercial (36% du budget)

- *Priorité développement des échanges/environnement économique des entreprises/mise à niveau*

En complément au Fonds marocain de mise à niveau des entreprises (FOMAN) lancé par le PIN 2002-2004, le Maroc doit mettre plus d'accent sur la création d'un environnement économique qui favorise l'intégration dans le marché unique européen.

La stratégie sur la nouvelle politique de voisinage contient la perspective d'une participation aux quatre libertés relatives à la circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. La modernisation et l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire du Maroc est une condition indispensable à la réalisation de ces objectifs et contribue en même temps à la facilitation des échanges commerciaux. Le suivi du processus de Doha sera en plus assuré

par des appuis techniques spécifiques liés au commerce dans le cadre d'un programme d'accompagnement de l'Accord d'association.

La libéralisation et le développement des services, y compris financiers, doivent être renforcée, de même que la gouvernance du système financier. L'Etat doit développer des sources de financement alternatives aux droits de douane sans créer des distorsions ou entraves à la compétitivité des entreprises. Enfin, la libéralisation progressive de l'agriculture exige une mise à niveau du secteur agricole, sans négliger les petites exploitations dont l'existence sera menacée à défaut d'investissements de modernisation.

5.3 Volet social, amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, lutte contre la pauvreté et valorisation des ressources humaines (47% du budget)

- *Priorité amélioration des conditions de vie de la population défavorisée*

La stratégie communautaire se concentrera sur la réhabilitation de l'habitat insalubre. Les attentats de Casablanca ont eu pour effet immédiat de concentrer l'attention générale sur les conditions de vie de la population. Il est urgent de mobiliser tous les efforts nécessaires pour améliorer ces conditions de vie (habitat, activités productives, infrastructures sociales de base) en particulier dans les zones péri-urbaines.

Il y aura aussi continuation de nos actions dans le domaine rural avec le lancement de la deuxième phase du programme de développement rural intégré dans le Moyen Atlas Central

- *Priorité gestion de la migration*

Le développement des Provinces du Nord, région à forte émigration, fait partie de l'approche intégrée de la politique de l'UE sur la migration. Des aspects sécuritaires (gestion des contrôles frontaliers) et d'appui à la migration légale (circulation des personnes) ont été mis en oeuvre en 2003.

A la lumière des conclusions de l'étude d'identification d'activités pour le développement socio-économique des provinces du nord, nos actions dans le cadre de ce PIN 2005-2006 se concentreront sur l'amélioration des infrastructures de base. Cet aspect sera présenté comme action contre la lutte contre la pauvreté dans le tableau récapitulatif.

- *Priorité valorisation des ressources humaines*

Cette priorité découle du suivi des rapports PNUD 2002 et 2003 et particulièrement en ce qui concerne l'importance de la valorisation de l'éducation dans le développement durable des pays arabes. Compte tenu à cet effet du rôle important de l'enseignement supérieur, il est proposé de prolonger la mise en oeuvre du programme TEMPUS aux années 2005 et 2006.

5.4 Autres Volets (17%)

- *Priorité protection de l'environnement*

La priorité se focalisera sur l'approvisionnement de la population rurale en eau potable et assainissement des eaux. Ainsi, la programmation contribuera au suivi de la conférence de Johannesburg, et, en particulier, à la mise en oeuvre de l'initiative européenne de l'eau. Des bonifications d'intérêts pour l'assainissement renforceront les synergies avec la BEI.

- *Priorité Droits de l'homme et démocratisation dans la région MED*

La Communication "*Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens*" propose des mesures pratiques visant à faciliter une intégration plus profonde et plus opérationnelle des questions droits de l'homme et démocratie à tous les niveaux lors du dialogue politique avec les partenaires MEDA. Les mesures proposées comprennent le développement de plans d'action nationaux et régionaux sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice. Aux termes de la communication (recommandation 7), une allocation supplémentaire est envisagée pour les pays qui adoptent les plans nationaux d'action "droits de l'homme" en 2004. Ces attributions permettront aux partenaires qui progressent dans ce travail de bénéficier de fonds supplémentaires, non nécessairement liées à des projets droits de l'homme et démocratie. Cette facilité supplémentaire sera attribuée en 2005, dans le cadre de la révision de l'exercice de programmation 2006.

La Communication sur les droits de l'homme et la démocratisation a renforcé l'attention sur ce domaine dans le cadre de la programmation 2005-2006. La création prochaine d'un nouveau sous-comité "droits de l'homme, démocratisation et gouvernance" dans le cadre de l'Accord d'Association montre une fois de plus l'engagement sérieux et sincère du gouvernement du Maroc dans le processus de réformes politiques et de démocratisation déjà entamé.

En outre, cette Communication demande la mise en exergue de la dimension des droits de l'homme dans les CSP et spécifiquement une intégration accrue de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie dans le programme MEDA, dès l'exercice 2005-2006.

Compte tenu également qu'une large majorité des pays de la Méditerranée ont déjà une composante concernant les droits de l'homme et la bonne gouvernance dans leurs programmation, il est non seulement souhaitable mais nécessaire de donner un signal d'appui politique clair au gouvernement marocain avec une assistance apte à préparer l'élaboration du Plan d'Action National sur les droits de l'homme.

Plusieurs partenaires potentiels pour la mise en oeuvre de cette assistance sont pressentis. Du côté du gouvernement, les plus indiqués pourraient être le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ou le Centre d'Information Documentation et Formation des Droits de l'Homme. Plusieurs ONG ont été identifiées et sont déjà présentes au Maroc : en particulier, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, le Forum Vérité et Justice, l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme, Transparency Maroc.

- *FEMIP*

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les partenaires méditerranéens grâce à la création d'un instrument particulier : la facilité euro-med d'investissement et de partenariat (FEMIP - octobre 2002). Fin 2003, il fut décidé de renforcer le FEMIP par l'ajout de nouveaux instruments financiers et la modification de certaines questions organisationnelles, en vue d'augmenter les activités destinées au secteur privé et à la coopération avec les pays partenaires.

Il est prévu que sous FEMIP le volume annuel des prêts de la BEI augmente progressivement de 1,4 à 2 milliards. Ces ressources sont destinées à soutenir une activité plus large, et en priorité, le développement du secteur privé. Sont également de première importance les projets dans le domaine de l'environnement, du capital humain ainsi que ceux présentant un intérêt commun à l'Union et aux partenaires méditerranéens, ou renforçant la coopération "Sud-Sud". Le financement sur ressources propres sera complété, en amont et en aval, par des ressources budgétaires communautaires pour l'assistance technique. Ces ressources aideront à la préparation et à la mise en œuvre de projets d'investissement. En outre, la BEI continuera de faire un usage considérable des ressources de capital à risques pour le développement du secteur privé.

Les priorités sectorielles et programmes prévus en 2005/06 avec la répartition du budget sont reportés dans le tableau des engagements à la dernière page.

II. PRESENTATION DES PROJETS

1. PRIORITE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES / ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE / MISE A NIVEAU

1.1 Réforme de la fiscalité

a) Contexte et justification

La consolidation des finances publiques et la maîtrise des causes structurelles du déficit sont les défis urgents que le Maroc doit relever pour créer des conditions propices à la relance de la croissance économique. La loi des finances de 2003 table sur un déficit budgétaire de 5,9% du PIB (hors privatisations). Auparavant, ce déficit avait même atteint les 9% en 2000 et 7% en 2001. Du côté des dépenses, une réforme de l'administration publique doit notamment réduire le poids de la masse salariale dans les dépenses publiques.

Côté recettes, le système fiscal doit devenir plus performant afin de compenser les pertes en recettes douanières suite au démantèlement tarifaire estimées à 0,4% du PIB par an. Les recettes fiscales se sont passées de 24,1% du PIB en 2000 à 22,2% en 2002. Mis à part les droits de douanes, cette diminution est due à un recul des recettes des impôts indirects (notamment de la TVA) et une érosion de la base taxable des impôts directs provoquée par de nombreuses exonérations, une assiette trop restreinte, une performance de perception mitigée et un régime de TVA complexe avec un système de taux multiples (5 taux de 20, 14, 10, 7 et 0%) et de nombreuses exonérations.

De plus, le Maroc dispose d'un système de fiscalité locale complexe et peu transparent. Sa gestion est éclatée sur deux administrations différentes (Ministère des Finances et Ministère de l'Intérieur). Les procédures de gestion et de recouvrement sont lourdes et peu efficaces et le rendement quantitatif très limité.

En 2001, le FMI a analysé en détail les besoins de modernisation du système fiscal marocain et de son administration. Sur base de ce travail, le gouvernement prépare un programme de réformes à moyen terme qui abordera les différents régimes de la fiscalité directe, indirecte et locale.

b) Objectifs

Le programme vise la mise en place d'un système fiscal moderne et cohérent avec une assiette fiscale élargie, des régimes d'impôts simplifiés, la limitation des exonérations et une administration fiscale performante. L'objectif ultime est de compenser les pertes de recettes de la fiscalité du commerce extérieur par la fiscalité interne et de stabiliser, voire augmenter, la pression fiscale par rapport au PIB. Ceci doit être réalisé sans créer des distorsions sur les marchés ou nuire à la compétitivité des entreprises marocaines.

c) Résultats attendus

- Examen et réduction des exonérations dans la TVA, l'IS et l'IGR, y compris en particulier celles au profit des secteurs agricoles et de la pêche.
- Mise en place d'un code général des impôts.
- Refonte du régime et des procédures de la TVA visant la simplification et la réduction du nombre de taux en tenant compte des pratiques internationales les plus performantes.
- Révision des barèmes et simplification de l'IGR.
- Elargissement de l'assiette des impôts directs et indirects par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et la prise en compte du secteur informel.
- Simplification de l'ensemble de la fiscalité locale (secteur géré par le Ministère des Finances et par le Ministère de l'Intérieur).
- Développement et mise en oeuvre d'une stratégie pour moderniser le dispositif de recouvrement de la fiscalité nationale et locale. Intégration des missions de recouvrement dans la direction des impôts.
- Procédures de perception des impôts facilitées du point de vue des utilisateurs.
- Renforcement du système d'information sur la fiscalité.
- Une attention particulière sera portée à l'application de cette réforme aux femmes, largement présentes dans les secteurs agricole et informel.

d) Description succincte du programme

Le programme pourra prendre la forme d'une facilité d'ajustement sectoriel. Il crée des synergies avec la FAS Réformes de l'administration publique du PIN 2004 qui visera la meilleure efficacité des dépenses et une limitation de la masse salariale dans la fonction publique.

Institution bénéficiaire : Ministère des Finances. Un programme détaillé et calendrier des réformes seront convenus avec le gouvernement marocain. La mise en oeuvre du programme se fera en étroite collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale.

e) Indicateurs de performance

- Stabilisation/augmentation du ratio recettes fiscales/PIB.
- Augmentation réelle du nombre de contribuables.
- Augmentation du recouvrement de la recette.
- Disponibilité de données fiscales; réduction des plaintes de la part des contribuables.

f) Conditions spécifiques

- Adoption d'une stratégie cohérente du gouvernement.
- Poursuite de la consolidation globale des finances publiques.

g) Budget indicatif/année d'engagement

80 M€ en 2006.

1.2 Programme d'accompagnement technique de la mise en œuvre de l'Accord d'Association et de la stratégie de la Politique européenne de voisinage (PEV) (P3A II)

a) Contexte et justification

Outre le démantèlement tarifaire et l'élimination des restrictions aux échanges de biens, le Maroc a, dans le cadre de l'Accord d'association, pris des engagements dans le commerce des services et les domaines liés aux échanges, notamment les règlements liés aux transactions courantes, à l'investissement direct, au droit d'établissement, à la concurrence et aux aides publiques, au droit de la propriété, aux marchés publics et aux normes et à la certification.

L'ensemble de ces dispositions nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire ainsi que le renforcement des institutions chargées de le mettre en œuvre.

De plus, l'Accord d'association prévoit un renforcement de la coopération économique dans un grand nombre de domaines. Le Conseil d'association du 24 février 2003 a en effet adopté la décision de créer six nouveaux sous-comités dans les domaines suivants : marché intérieur ; industrie, commerce et services ; transport, environnement et énergie ; recherche et innovation ; agriculture et pêche ; justice et sécurité. Le travail de ces comités demandera un suivi intense appuyé par des expertises techniques spécialisées, des études, etc.

Dans le domaine du commerce Sud-Sud, le Maroc a signé le 25 février 2004 un accord de libre échange dans le cadre de l'initiative d'Agadir avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. De même, le Maroc a signé un certain nombre d'accords de libre échange régionaux (AELE, GAFTA, UMA) et internationaux (USA). L'ensemble de ces accords nécessite un important effort d'harmonisation, de compatibilité avec l'Accord d'association et de gestion de leur mise en œuvre.

Le nouveau cycle de libéralisation du commerce international enclenché par la conférence de Doha en 2001 demande un suivi spécifique afin de faciliter l'intégration du pays dans les marchés mondiaux. Une assistance technique liée au commerce pourra appuyer ce processus. La nouvelle politique européenne de voisinage prévoit, en outre, la possibilité d'une intégration des pays voisins dans le marché unique selon la formule "tout sauf les institutions". La perspective d'une participation aux quatre libertés - libre circulation des biens, services, capitaux et ultérieurement des personnes - demandera des efforts importants au Maroc afin de créer les conditions législatives et institutionnelles nécessaires. Cette ambition trouve son équivalent dans la demande du Maroc d'un "statut avancé" avec l'UE qui serait "plus que l'association et moins que l'adhésion".

Le présent programme vise à aider Maroc pour remplir ses engagements dans cet ensemble d'accords d'intégration internationale, concrétiser les perspectives stratégiques et les potentialités qu'ils offrent, accompagner sa politique d'ouverture et ses efforts d'intégration Sud-Sud au niveau sous-régional. Le programme renforce un programme antérieur engagé en 2002 dont le budget initial (5 M€) s'est avéré insuffisant.

La mise à niveau des cadres législatifs et institutionnels fait partie du programme d'action adopté par la Conférence de Valence des Ministres euro méditerranéens des affaires étrangères en 2002. Le programme est conforme avec la Communication concernant le partenariat euro méditerranéen et le marché unique.

b) Objectifs

- Rapprochement du cadre législatif et réglementaire avec celui de l'UE et renforcement du cadre institutionnel pour sa mise en œuvre effective dans le cadre de la PEV.
- Mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord d'association.
- Appui à la conclusion et mise en œuvre d'accords de libre échange régionaux avec d'autres pays méditerranéens.

c) Résultats attendus

Le programme interviendra selon une approche orientée à la demande. Les besoins seront spécifiés par des ateliers de planification. Les résultats concerneront notamment les domaines suivants :

- Cadre juridique et réglementaire du commerce ; coopération douanière ; mise en œuvre des règles d'origine nécessaires pour le cumul pan-euroméditerranéen.
- Préparation à une plus grande libéralisation des capitaux.
- Appui à la libéralisation des services.
- Mise à niveau des règlements du marché intérieur, notamment de la législation sur la concurrence, les aides publiques, les normes industrielles, la protection des consommateurs, la propriété industrielle et intellectuelle, la transparence des marchés publics, le droit d'établissement et d'investissement.
- Animation des coopérations économiques prévues dans l'Accord d'Association.
- Mise en œuvre de la coopération dans le domaine des droits de l'homme, de la justice et la sécurité (notamment réforme de la justice, code de la famille); dialogue sur la migration ; lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme, mise en œuvre de la loi sur le terrorisme ; lutte contre la drogue et la criminalité organisée ; traite des être humains.
- Renforcement des capacités stratégiques, notamment par rapport au système des statistiques (à ventiler par sexe) et à un appui au développement d'analyses et de politiques sectorielles.
- Accélération des réformes dans les secteurs du transport et de l'énergie. En ce qui concerne l'énergie sont d'une importance particulière : la réforme du secteur électrique, la promotion d'un système efficace de gestion de la demande de l'énergie, ainsi que l'harmonisation des règles et standards du secteur de l'énergie avec celles de l'UE. En ce qui concerne les transports, les réformes engagées doivent être poursuivies, notamment dans les domaines maritime, aérien et routier, et l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne doit être encouragée.

- Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur la coopération scientifique et technologique conclu entre le Maroc et l'UE en 2003.

d) Description du programme

Le programme s'adressera au secteur public. Les bénéficiaires seront les Ministères et organismes publics concernés par la mise en œuvre de l'Accord d'association. Le coordonnateur sera le Ministère des Affaires étrangères.

Le programme mettra à disposition un fonds opérationnel conçu comme outil pour répondre aux problèmes se posant pendant la mise en œuvre des accords. Le dispositif doit être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide de l'expertise de qualité. L'appui consistera en une assistance technique à court et moyen terme, des études, des jumelages d'administrations publiques, des formations, une participation à des séminaires, l'organisation de conférences, de l'équipement.

Un fonds d'étude sera créé à l'intérieur de ce programme afin de fournir l'expertise nécessaire dans les domaines pertinents pour la mise en œuvre des accords et pour le développement de stratégies sectorielles.

La mise en œuvre du programme se fera en étroite coordination avec les programmes régionaux Euro-Med marché, innovation/technologie/qualité et l'assistance à l'initiative d'Agadir.

e) Indicateurs de performance

Pour chaque domaine identifié : achèvement d'études ; adoption de nouvelles lois ou réglementations ; effectivité des lois/réglementations ; adhésion aux conventions internationales et adoption de normes respectives.

f) Conditions spécifiques

Poursuite de la politique d'ouverture vers l'extérieur et de rapprochement à l'UE par le Maroc.

g) Budget indicatif/année d'engagement

15 M€ en 2005.

1.3 Appui aux associations professionnelles (PAAP II)

a) Contexte et justification

La mise à niveau des entreprises doit être complétée par des actions de nature collective, auxquelles les entreprises, mises à part les plus grosses, ne pourraient avoir accès individuellement. L'ouverture du commerce extérieur ne peut être réussie qu'avec l'appui d'un secteur associatif dynamique qui fait prendre conscience aux entreprises, et en particulier aux PME, de la nécessité des réformes structurelles et du renforcement de leur compétitivité.

La situation des associations professionnelles (AP) marocaines est très inégale et hétérogène. Si quelques AP sont relativement bien structurées et actives, beaucoup d'entre elles sont faiblement représentatives, dépourvues de moyens, et de ce fait sans réelle activité

opérationnelle. Cette situation se traduit par un cercle vicieux : ne pouvant rendre des services utiles à leurs membres, les AP se cantonnent souvent à un rôle minimal de défense d'intérêts catégoriels, ce qui limite leur intérêt aux yeux des membres et notamment des PME, d'où un faible taux d'adhésion et une participation minimale des adhérents à la vie et aux coûts de l'association. La plupart des AP n'ont pas de personnel permanent et dépendent du travail bénévole de leurs adhérents.

La première phase du programme PAAP engagé en 1999 a rencontré un succès croissant et a pu assister 34 AP et fédérations d'associations dans la mise en œuvre de plans d'actions. En raison de l'engagement de la totalité du budget du programme, de nombreuses candidatures restent sans réponse.

En même temps le PAAP a gagné une visibilité élevée au Maroc et déclenché un changement d'attitude au sein de l'administration qui commence à apprécier de plus en plus le rôle des AP comme interlocuteurs dans le développement économique. Le PAAP a lancé une étude sur le secteur des AP au Maroc qui aboutira à l'esquisse d'une stratégie d'ensemble du secteur associatif professionnel et d'un plan d'action global pour son développement.

Cependant, beaucoup d'associations ont encore besoin de renforcement structurel et de soutien dans leur processus de transformation vers des associations de services à leurs membres. En plus, les AP pourront jouer un rôle plus important en tant que multiplicateurs de l'information sur l'Accord d'association pour les entreprises et le public intéressé. Les expériences montrent que les PME marocaines sont encore trop peu sensibilisées et informées des défis de l'Accord. La perspective d'une plus grande intégration du Maroc dans le marché unique dans le cadre de la stratégie de l'Europe élargie (Wider Europe) fait apparaître la nécessité de renforcer également les AP dans des secteurs autres qu'industriels, notamment dans les services et l'agriculture.

b) Objectifs

La deuxième phase de ce programme consolidera les acquis et financera les demandes de nouvelles associations et fédérations qui n'ont pas pu recevoir un appui dans la première phase. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Renforcement de la capacité opérationnelle des AP dans la fourniture de services à leurs membres.
- Créer des conditions pour la pérennité de leur développement par l'amélioration de leur représentativité et l'accroissement de leurs ressources générées par des services rendus.
- Contribuer à la mise en oeuvre d'une politique du gouvernement propice au développement des AP.
- Renforcer l'intégration des AP marocaines dans le contexte international.

c) Résultats attendus

- Stratégies de développement pour les AP et fédérations participantes élaborées.
- Plans d'action financés d'une trentaine d'AP et de fédérations dans d'autres secteurs, y compris les services et l'agriculture.
- Information et sensibilisation des entreprises sur des thèmes spécifiques liés à l'Accord d'association et les perspectives de l'Europe élargie améliorée.
- Politique de promotion des associations et dialogue avec le gouvernement renforcé.

- Partenariats et jumelages avec les AP et fédérations européennes établies.
- Activités sous-régionales renforcées, en particulier avec les AP des pays du Maghreb.

d) Description succincte du programme

Le partenaire opérationnel du programme sera la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM). Les bénéficiaires seront les AP et fédérations d'associations professionnelles marocaines désignées selon des critères d'éligibilité à agréer. L'appui du programme consistera en une assistance technique, des études, des formations et des séminaires, des dotations en équipement et dans certains cas, la prise en charge d'une partie des coûts salariaux du personnel permanent recruté pour la mise en œuvre des plans d'actions des AP.

e) Indicateurs de performance

Augmentation du nombre d'adhérents actifs et de leurs contributions financières aux AP ; diminution des secteurs économiques et des régions non encore couverts par des AP ; augmentation de la participation des PME dans la mise à niveau. Une attention particulière sera portée aux régions et aux secteurs démontrant une forte concentration de travail féminin.

f) Conditions spécifiques : n.a.

g) Budget indicatif/année d'engagement

5 M€ en 2005.

2. PRIORITE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DEFAVORISEE - LUTTE CONTRE LA PAUVRETE – VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1 Habitat insalubre

a) Contexte et justification

La situation de la pauvreté au Maroc connaît un accroissement préoccupant. En 1998/99 5,3 millions de personnes (= 19% de la population) étaient en situation de pauvreté par rapport à 3,4 millions en 1990/91. Le taux de pauvreté est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais c'est le milieu urbain qui enregistre le taux d'accroissement de la pauvreté le plus important (99% entre 1990 et 1999 contre 43% pour le monde rural).

Ces données reflètent une tendance à l'urbanisation de la pauvreté, due en partie à l'exode rural qui rejette vers les villes une grande partie des ruraux pauvres et conduit à la dégradation des conditions de vie dans ces mêmes villes.

Sous la pression démographique et la poussée de l'exode rural exacerbé par des sécheresses successives, l'urbanisation au Maroc a connu un développement rapide entre 1960 et 1994. Son taux est passé de 29% à 57% et atteindrait en l'an 2004, 62,8%. La population totale a plus que doublé, alors que pour la même période, la population urbaine a quadruplé (de 3,4 millions d'habitants à 13,4 millions). Parallèlement, la population rurale n'a augmenté que de 55%, passant de 8,2 millions d'habitants à 12,7 millions. Aussi, le fait le plus remarquable

aujourd'hui est que le Maroc est passé d'une population à dominance rurale à une population à prépondérance urbaine.

La croissance urbaine rapide et incontrôlée et la forte augmentation démographique des villes dues à leur croissance interne et à l'exode rural ont entraîné les problèmes suivants :

- L'augmentation de la demande de logements à laquelle il n'est pas possible de faire face. Le secteur de l'habitat se caractérise aujourd'hui par un lourd déficit et des besoins additionnels dépassant le rythme actuel de production de logements. Le déficit total en logements et équipements est évalué aujourd'hui à 1,24 million d'unités. La conséquence de ce déficit est la prolifération de l'habitat sous équipé et non réglementaire au rythme de 25.000 logements par an.
- La prolifération de l'habitat non réglementaire dans le milieu urbain : 780.915 ménages vivent dans des habitations insalubres. Ce chiffre englobe aussi bien les 518.787 ménages habitant des quartiers non réglementaires que les 262.128 autres qui occupent des bidonvilles ou un habitat sommaire.

Les actions publiques dans le secteur de l'habitat ont pour objectif de doubler le rythme de la production annuelle de manière à ramener le déficit total prévisionnel à 900.000 unités à l'horizon 2007 et 570.000 en 2012. Il s'agira à moyen terme de porter la production annuelle du logement social à 100.000 unités (au lieu de 50.000 actuellement réalisées chaque année) sous forme de lots équipés ou semi équipés pour l'habitat individuel, de logements finis ou semi-finis et à travers la restructuration des quartiers non organisés.

Les actions proposées s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions de résorption de l'habitat insalubre (PARHI) et ont pour objectif de reloger dans des conditions décentes dans un horizon de dix années quelque 630.000 ménages habitant aujourd'hui soit dans des quartiers non réglementaires, soit dans des bidonvilles.

Il s'agit donc d'améliorer les conditions de logement de 80% des 780.000 ménages recensés en septembre 2001.

Ces objectifs doivent être réalisés par la mise en œuvre d'une réforme radicale du processus de production de logements à travers des mécanismes agissant à la fois sur l'offre et la demande initiée par le gouvernement avec l'appui financier de la BM. Les axes prioritaires de cette réforme concernent : le système d'aide frontale, l'épargne logement, les fonds de garantie, la politique foncière, la politique d'urbanisme, la réforme des organismes publics sous tutelle, la réforme de la fiscalité immobilière, le marché locatif, et l'évolution du programme PARHI. Ces réformes visent à dynamiser le secteur de l'habitat dans son ensemble, éliminer les entraves et blocages actuels, ainsi qu'améliorer la qualité de l'impact de l'investissement public pour l'habitat social.

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre des objectifs du Programme MEDA : i) appui au développement socio-économique ; ii) lutte contre la pauvreté ; et iii) réduction des disparités régionales existantes.

L'insertion de réformes dans la loi sur les finances de 2004 ; le relèvement du taux de la taxe sur le ciment de 0.05 à 0.10 DH/Kg en vue de doter le Fonds de solidarité habitat d'une enveloppe annuelle de 1 milliards de dirhams et de contribuer au renforcement de l'offre ; la décision de construire 100.000 logements minimum par an sur une période de 10 ans ; le

lancement du programme national pour la prévention et la lutte contre l'habitat insalubre qui porte sur l'intensification de la production de logements sociaux et la restructuration des quartiers non réglementaires ; la mobilisation de 4.000 ha de terres domaniales et 2.700 ha de terres collectives ; les dispositions prises pour la cession des lots équipés à des conditions préférentielles aux entreprises de promotion immobilière pour la réalisation de logements sociaux en vertu d'une procédure de concurrence ouverte et transparente ; la régularisation de la situation des zones des quartiers non réglementaires sur les plans urbanistiques et fonciers ; l'adoption d'une panoplie de mesures ayant trait à la création de trois fonds de garantie pour couvrir les risques inhérents aux prêts consentis aux fonctionnaires et agents du secteur public, aux salariés du secteur privé et aux personnes à revenus modestes et irréguliers ; la mise en place d'un 2^{ème} fonds pour la titrisation des prêts immobiliers ; l'élargissement du micro crédit au logement ; la politique de financement pour faciliter l'accès au logement de la population ; l'expérience de la CE et l'expertise des organismes publics sous la tutelle du ministère à l'habitat et à l'urbanisme en matière de réalisation de programme de l'habitat social ; la présence de projets ou programmes de développement de l'habitat social en cours de réparation ou de réalisation, sont autant d'atouts favorables ayant conduit à la sélection du programme.

b) Objectifs

L'objectif général du projet est l'amélioration des conditions de vie des populations de bidonvilles et de l'habitat non réglementaire.

L'objectif spécifique du programme est de contribuer à la résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire et l'amélioration de l'accès aux équipements sociaux.

c) Résultats attendus

- Programme PARHI opérationnel et efficient.
- Les quartiers insalubres sont viabilisés.
- Les associations d'habitants de quartiers insalubres sont constituées et organisées.
- Des logements sont construits.
- Les équipements sociaux, administratifs et de loisirs de base sont réalisés.
- La situation de la population la plus vulnérable (parmi laquelle les mères isolées ou expulsées de leur domicile avec leurs enfants) est améliorée.
- L'environnement urbain est amélioré.
- La réforme du secteur est consolidée.
- Les sociétés ou établissements publics à caractère national ou régional sous la tutelle du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme sont restructurés, organisés et consolidés (ANHI, SNEC, ATTACHAROUK, CGI, ALEM, ERACS, etc.).

d) Description du programme

Le financement communautaire vise à contribuer à la mise en œuvre d'actions :

- De résorption de lutte contre l'habitat insalubre au travers des opérations sur les bidonvilles, les quartiers sous-équipés et non réglementaires (habitat clandestin), sur l'habitat menaçant de ruine.
- De relogement.
- D'aménagement hors site.

- D'appui institutionnel et d'accompagnement sous forme de sensibilisation, formation, assistance à maîtrise d'ouvrage, études.

Le programme se fera en concertation, complémentarité, voire cofinancement avec l'intervention des autres bailleurs de fonds et accordera une place particulière à un dispositif de suivi-évaluation permanent.

Le bénéficiaire du financement communautaire est le Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme, ainsi que les organismes publics de mise en œuvre du programme "villes sans bidonvilles" sous sa tutelle.

La contribution communautaire sera utilisée pour augmenter les investissements dans le secteur. Cette augmentation du financement public du secteur devra être au moins comparable à la contribution communautaire. Les ressources communautaires seront utilisées pour des lignes spécifiques du budget national ou d'agences d'exécution genre ANHI.

Une flexibilité importante dans l'exécution du programme et une autonomie locale dans la formulation et le financement des actions seront une condition de la réussite d'un programme de ce type.

e) **Indicateurs de performance**

Lutte contre l'habitat insalubre :

- Conventions conclues entre les promoteurs immobiliers et l'Etat et les collectivités locales et l'Etat pour la réalisation de logements sociaux.
- Opérations de résorption de bidonvilles.
- Opérations de restructuration de l'habitat clandestin.
- Opérations de relogement.
- Opérations d'aménagement hors site.
- Opérations de réhabilitation des tissus anciens.

Renforcement institutionnel :

- Audit général sur les OST.
- Plan stratégique de modernisation du Ministère de l'habitat.
- Pacte de bonne gestion.
- Manuels d'organisations comptable et de procédures générales.
- Activités et missions des OST.
- Recomposition territoriale des OST.
- Mise à niveau des OST.

Réformes du secteur :

- Amélioration de la qualité des systèmes de gestion du programme de réforme.
- Adoption de documents relatifs : à la politique sectorielle ; au cadre stratégique global ; au cadre des dépenses sectorielles à moyen terme et au budget annuel ; au processus de coordination entre les parties prenantes du secteur.

f) Conditions spécifiques

Les conditions spéciales de mise en œuvre du présent programme sont les suivantes.

En matière de lutte contre l'habitat insalubre :

- Continuation des programmes de restructuration et adéquation de la production du sol et du logement aux conditions économiques réelles de la population.
- Mobilisation et affectation du foncier domanial pour les opérations d'habitat social en vue de contrecarrer l'action des lotisseurs clandestins.
- Délimitation matérielle des quartiers clandestins en expansion par des voies structurantes (ceinture verte, poste de vigilance) dotés de moyens suffisants de contrôle et d'intervention.
- Actualisation et évaluation périodiques des documents d'urbanisme.
- Refonte de l'arsenal juridique en matière de répression des infractions en matière d'urbanisme en concertation avec les différentes parties concernées.

En matière institutionnelle :

- Mise en place d'une coordination structurée entre les différentes institutions nationales participant au programme.
- Assainissement de la situation financière des organismes sous tutelle (OST), adaptation de leurs statuts, recentrage de leurs activités sur leur missions de base et augmentation de leur capacités de gestion et d'intervention.
- Recomposition, restructuration et consolidation des organismes publics sous la tutelle du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme et leur mise à niveau en vue de rationaliser les moyens et optimiser les interventions.

En matière des Réformes :

- Mise en œuvre des réformes.

g) Budget

L'apport de la Communauté européenne s'établit à environ 90 M€ à engager en 2005.

2.2 Développement rural participatif dans le Moyen Atlas Central (Projet Khenifra - 2^{ème} Phase)

a) Contexte et justification

La zone d'intervention, située dans la région montagneuse du Moyen Atlas Central (province de Khénifra) est restée largement à l'écart du développement économique et social du pays et présente des indicateurs socio-économiques nettement en dessous de la moyenne nationale. Cette zone est soumise actuellement à un triple déséquilibre qui la condamne à une marginalisation croissante : ressources naturelles surexploitées, systèmes de production agricole autarciques qui ne permettent qu'une faible rémunération du travail et services socio-économiques peu développés. Cette situation se traduit par une dégradation accélérée des ressources naturelles, un chômage qui touche surtout la population jeune et l'émigration des

ruraux les plus pauvres qui s'accroît lors des mauvaises années et des périodes de sécheresse.

Le projet s'inscrit dans la Stratégie de la Commission pour le Maroc et intègre les priorités suivantes: i) un meilleur équilibre social et la lutte contre la pauvreté, l'exode rural et l'émigration ; ii) une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; iii) le renforcement de la position de la femme.

Ces trois objectifs s'inscrivent également dans la politique du Gouvernement et dans la stratégie de développement rural, projetée à l'horizon 2020, ayant pour objectif central de créer un environnement porteur susceptible d'ouvrir toutes les possibilités de croissance économique et de bien-être aux populations en corrigeant les déséquilibres et en valorisant le potentiel des zones rurales.

Les bénéficiaires du projet sont la population de la zone d'intervention, c.à.d. 91.813 habitants distribués en 282 douars.

La Convention de Financement du projet "Développement rural participatif dans le Moyen Atlas Central", signée le 8 novembre 2001 (Convention de Financement N° MAR/IB/2000/2069), prévoit que l'engagement de la contribution communautaire pour ce projet se fasse en deux phases : 9 M€ pour la première phase et 6 M€ pour la deuxième. L'engagement de cette dernière devrait intervenir pendant la troisième année d'exécution du projet, suite à une mission d'évaluation.

La première phase du projet (en cours d'exécution) rencontre un succès croissant auprès des populations bénéficiaires : elle a permis de planifier les actions prévues dans la première phase et d'asseoir les bases pour une exécution rapide et efficace de la deuxième phase.

Suivant les termes de la Convention de Financement, cette première phase s'achèvera en septembre 2005, date à laquelle l'ensemble des actions prévues devrait pouvoir être réalisé.

Le financement de la deuxième phase permettra au projet de poursuivre ces réalisations en réponse aux demandes croissantes des populations et dans le respect des engagements prévus dans la Convention de Financement initiale du projet.

Des missions d'audit et d'évaluation (à réaliser au cours du premier trimestre 2003) fourniront les éléments nécessaires pour une décision finale du financement de cette deuxième phase et une éventuelle réorientation du projet.

b) Objectifs

Objectifs globaux :

- Contribuer à un meilleur équilibre social et à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural et l'émigration.
- Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre l'érosion et à la réduction des effets de la sécheresse.
- Contribuer à la promotion du rôle de la femme rurale.

Objectif spécifique :

- Améliorer les conditions de vie des populations rurales dans 12 communes rurales de la province de Khénifra à travers : i) l'augmentation de leurs revenus et ii) la mise en œuvre d'une gestion rationnelle, participative, et intégrée des ressources naturelles.

c) Résultats attendus

- La participation des populations rurales à la gestion des ressources naturelles et au développement de la zone du projet est bien établie.
- La capacité des services agricoles et forestiers de la province en matière de planification, exécution et suivi participatifs est renforcée.
- Les systèmes de production agricole sont améliorés et leur productivité est accrue.
- Les systèmes d'élevage sont améliorés et leur productivité est accrue.
- Les forêts sont protégées et gérées avec la participation des populations.
- Des infrastructures socio-économiques de base sont réalisées.
- Des microprojets générateurs de revenus sont réalisés principalement par les femmes et une institution locale de micro crédit est viabilisée.

d) Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance permettront de mesurer les points suivants.

Au niveau de l'objectif spécifique :

- Le niveau et les sources de revenus et de consommation des ménages.
- L'évolution de la production agricole de la zone concernée par le projet.
- L'élaboration et la mise en œuvre, avec la participation des communautés rurales, de plans de gestion et de développement de terroirs dans 282 douars et de 9 plans de gestion concertée des forêts (environ 78.000 ha).

Au niveau des résultats :

- Nombre d'organisations paysannes fonctionnelles.
- Outils de planification, gestion et suivi mis en place et nombre d'agents des services agricoles et forestiers formés.
- Surfaces agricoles aménagées et valorisées, taux d'augmentation du rendement des principales cultures.
- Nombre de groupements fonctionnels d'éleveurs, nombre d'éleveurs, taux d'augmentation des productions animales (lait et viande).
- Surface forestière gérée en concertation entre le service forestier et les populations, nombre et qualité des infrastructures forestières réalisées (pistes, maisons forestières, etc.).
- Kilomètres de pistes rurales et nombre de sources et puits aménagés.
- Nombre de micro-projets financés, nombres de bénéficiaires (hommes et femmes), taux de remboursement des crédits, taux de recouvrement des charges par les produits.

e) Description succincte du programme

L'intervention de la deuxième phase de ce projet s'effectuera en continuation de la première phase (en cours de mise en œuvre).

Le projet prévoit 6 composantes principales :

- **Renforcement des capacités** : assistance technique, formation, études et missions d'appui, actions de sensibilisation/information/éducation, appui au suivi/évaluation.
- **Aménagement et mise en valeur agricole** : planification participative, aménagements anti-érosifs et fonciers, réhabilitation de petits périmètres irrigués, arboriculture fruitière, appui technique aux agriculteurs (hommes et femmes), promotion de l'organisation paysanne.
- **Amélioration des systèmes d'élevage** : formation et appui technique aux éleveurs (hommes et femmes), équipements pour les groupements, santé animale, aménagement des étables/bergeries/chèvreseries.
- **Gestion participative des Forêts** : élaboration des plans d'aménagement concerté des forêts, réalisation des aménagements et d'infrastructures de gestion, appui à l'économie de bois-énergie, valorisation des produits forestiers non ligneux, appui au développement de l'écotourisme.
- **Infrastructures et Equipements socio-économiques** : pistes, aménagements de points d'eau et puits pastoraux, mise en place et équipement de centres féminins.
- **Micro-crédit** : étude de faisabilité, assistance technique et formation, ligne de crédit.

Au niveau central, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification est l'ordonnateur du projet, responsable en particulier de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses.

Au niveau local, le projet s'appuie sur les structures administratives existantes dans la province de Khénifra, notamment le Service Provincial des Eaux et Forêts (SPEF), la Direction provinciale de l'Agriculture (DPA) et les Centres de Travaux.

Le SPEF de Khénifra est le sous-ordonnateur du Projet.

Une UGP est constituée au sein du SPEF et l'appuie dans ses tâches de gestion et coordination. Elle est assistée dans ses fonctions par une assistance technique de niveau international et local.

Un Comité National de Suivi, regroupant les représentants des départements ministériels concernés et la Commission Européenne est mis en place, afin d'assurer la supervision du projet.

L'intervention sur le terrain se fait sur la base d'une planification participative avec les communautés rurales. Les programmes d'actions ainsi identifiés font l'objet de plans opérationnels annuels (devis-programmes) établis par l'UGP en concertation avec les services techniques provinciaux concernés par le projet.

f) Conditions spécifiques

Les conditions spécifiques de mise en place du financement communautaire restent les mêmes que celles définies pour la première phase. Elles concernaient en particulier :

- La mise en place de procédures financières adaptées de manière à donner à l'ordonnateur délégué une souplesse de gestion dans l'utilisation du compte d'avance.

- La signature d'une convention entre le sous-ordonnateur du projet (le SPEF), la DPA et les Centres de Travaux précisant la nature des activités qui leur sont confiées dans le cadre du projet et les tâches et les responsabilités de chaque partenaire dans la mise en oeuvre du projet.
 - La désignation d'un cadre chargé du suivi du projet au niveau de la Direction du Développement Forestier auprès du MCEF.
 - Le renforcement des moyens humains et du budget de fonctionnement des structures chargées de la mise en oeuvre du projet conformément aux besoins identifiés.
 - Le maintien sur place à Khénifra de la cellule de gestion du projet Oued Srou et la prise en charge par le Ministère chargé des Eaux et Forêts de son fonctionnement jusqu'au démarrage du nouveau projet.
 - La mise à dispositions des locaux nécessaires au fonctionnement du projet.
 - La mise en place d'une coordination structurée entre les différentes institutions nationales participant au projet.
 - Le choix et l'acceptation de l'approche participative pour la mise en oeuvre du projet.
- L'évaluation prévue permettra le cas échéant de les actualiser en fonction de l'expérience de la première phase.

g) Institution bénéficiaire

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte à la désertification.

h) Autres bailleurs de fonds

Néant.

i) Budget indicatif

6 M€ en 2005.

2.3 Développement des Provinces du Nord (34 M€)

a) Contexte et justification

Le réseau routier national à la charge de l'Etat porte sur une longueur de 57.226 Km dont 32.086 sont revêtues (soit 56%). La répartition de ce réseau selon les catégories de routes nationales, régionales et provinciales est la suivante :

Catégorie	Revêtu KM	Non revêtu Km	Total	%
Routes nationales	9.552	1.736	11.288	20
Routes régionales	8.520	1.632	10.152	18
Routes provinciales	14.014	21.772	35.786	62
Total	32.086	25.140	57.226	100

Le réseau routier régional (Nord), d'environ 9.000 Km dont 5.647 Km de routes revêtues, reste peu étoffé : la densité de ceux-ci avec une moyenne de 1,6 Km pour 1.000 habitants est ainsi nettement inférieure à la moyenne nationale de 2,3 Km/1.000 habitants.

La zone nord du Maroc, avec 5,7 millions d'habitants en 1999, dont 52% de ruraux (45% au niveau national) est essentiellement rurale bien que polarisée aux extrémités par des structures

urbaines relativement développées. La zone occidentale, avec Tanger, Tetouan et Larache, concentre 50% de la population urbaine de la région et la zone orientale, avec Oujda, Berkane et Nador rassemble 35% de celle-ci.

La zone nord se caractérise fondamentalement par son grand enclavement, aussi bien interrégional qu'intra-régional, conséquence du manque d'une articulaire territoriale adaptée. Le réseau d'infrastructures de transport présente en effet des caractéristiques qui correspondent à une région périphérique : grande dispersion géographique pour une densité de population relativement élevée.

Les provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen, Nador et Tetouan souffrent d'un problème d'enclavement du milieu rural, de manque de dessertes aux sites touristiques potentiels et d'axes structurants les reliant au réseau national et en particulier à la Rocade (radiales Nord-Sud).

Toutes ces routes constituent une ossature fondamentale pour le développement économique et social des zones desservies tout en permettant une meilleure répartition spatiale des activités productives et en facilitant la création de nouveaux projets.

Une des priorités de la politique du gouvernement du Maroc est de réduire les disparités existantes en matière de développement socio-économique entre les régions et entre les zones urbaines et les zones rurales.

Ce programme s'inscrivant dans la continuité de l'actuel projet de "Routes et Pistes Rurales" (construction d'un tronçon de la RN8) permettrait de parachever la RN8 et relier ainsi Fès à la Rocade Méditerranéenne (tronçon Communautaire) et à Al Hoceima par une infrastructure permettant de développer l'échange entre ces régions (voir schéma ci-joint). En outre, l'idée d'un "RPR II" valorise l'investissement déjà consenti sur la RN8 et démultiplie l'impact socio-économique de la Rocade.

Ce programme sera réalisé dans le respect des normes environnementales et, dans ce but, une étude d'impact (EIE) sera fait selon les standards internationaux.

b) Objectifs

L'objectif global du projet est l'amélioration des conditions de vie par un rééquilibrage régional et une meilleure intégration interprovinciale.

Les objectifs spécifiques sont :

- Le développement socio-économique de la région.
- Le désenclavement des zones rurales.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont :

- La réalisation de deux tronçons de route dont le premier - Bni Bounsar-Targuist - permettra de relier Fès à la RN2 et le deuxième - Targuist-Bni Boufrah - permettra de relier la RN2 à la Rocade Méditerranéenne, donc Fès à la Rocade.

- L'augmentation du trafic Sud-Nord.

Il s'agira d'améliorer les routes existantes d'une longueur chacune de 30 Km à travers :

- L'amélioration de leur tracé.
- Le calibrage de la plateforme de 4 à 10m.
- L'élargissement de la chaussée existante à 7m.
- Le renforcement et la construction du corps de chaussée.
- La réalisation des ouvrages hydrauliques nécessaires.
- L'aménagement des intersections.
- Le traitement de l'environnement.

d) Indicateurs de performance

Les indicateurs de vérification des objectifs seront :

- Taux de fréquentation des centres médicaux par les bénéficiaires.
- Stabilisation de la population rurale en évitant ainsi l'exode rural.
- Taux de scolarisation primaire (garçons et filles).
- Prix des produits de base par rapport à ceux du chef-lieu.
- Approvisionnement des souks et augmentations du nombre des visiteurs.
- Nombre des véhicules individuels publics et privés.
- Activité touristique des zones concernées.
- Flux de trafic.

f) Description succincte du programme

Le programme se composera de deux volets principaux, le volet de travaux proprement dits et celui de la surveillance des travaux.

Les marchés ou contrats seront passés via le lancement d'appels d'offres ouverts internationaux en ce qui concerne les travaux, et sur liste restreinte en ce qui concerne les services.

Le Ministère de l'Équipement et du Transport - Direction des routes et de la Circulation Routière (DRCR) sera l'ordonnateur du Projet. La Direction Régionale de l'Équipement (DRE) d'Al Hoceima sera le sous ordonnateur du projet. La conduite et la coordination des activités incombera à cette dernière. Un bureau d'études sera recruté par procédure d'appel d'offres pour la surveillance et le contrôle des travaux.

Un responsable au sein de la DRCR sera chargé de la conception, programmation, direction et suivi/évaluation du projet.

Un bureau d'études assurera le fonctionnement de la structure de contrôle et de supervision, il sera assisté par d'éventuels experts expatriés pour des missions d'appui. Cette structure sera indépendante, extérieure aux opérateurs directement impliqués dans le projet et aura pour fonction d'assurer le bon déroulement des opérations et de former le personnel des DPTP de surveillance des travaux.

Des missions d'audit administratif et financier / évaluation technique seront assurées par des consultants indépendants qui seront chargés de contrôler la mise en œuvre du projet dans ses aspects techniques et financiers.

Les études de définition, d'avant projet sommaire et d'exécution des deux tronçons seront réalisées sur financement communautaire par le projet actuel de "Routes et pistes rurales" (RPR).

Ce programme permettra d'assurer une desserte en profondeur du pays et un désenclavement des populations pour leur permettre d'accéder au reste du réseau. Les routes du programme permettent en effet :

- De mettre en valeur les potentialités touristiques importantes de la zone Nord.
- D'assurer les échanges économiques à l'intérieur de la zone et l'intégration économique avec le reste du Royaume.
- D'établir un lien de rapprochement et d'intégration des populations, d'un point de vue culturel, administratif, sanitaire et éducatif, en supprimant un important moteur de l'exode rural.

g) Institution bénéficiaire

Le bénéficiaire du financement communautaire est le Gouvernement du Royaume du Maroc représenté par le Ministère de l'Équipement et du Transport, ordonnateur du projet, responsable en particulier de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses. La Direction Régionale d'Al Hoceima sera sous-ordonnateur du projet et chargée de l'exécution des activités prévues dans sa zone d'action.

h) Autres bailleurs de fonds

Les autres Bailleurs de fonds interviennent dans la région dans la réalisation du programme PNRR (Programme national de routes rurales) et de la Rocade Méditerranéenne.

i) Budget indicatif

34 M€ en 2005.

2.4 Programme TEMPUS

a) Contexte et justification

Le Maroc est le deuxième pays en termes du montant budgétaire alloué à ce programme en 2003 et 2004, et le cinquième en taux d'absorption (87% pour ces deux années). Les candidatures ont été jugées de bonne qualité par le panel d'experts académiques. Assurer une bonne continuation de ce programme en 2005 et 2006 devient donc une priorité étant donné son succès.

b) Objectif spécifique

Contribuer à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur ; compréhension et dialogue des cultures.

c) Résultats attendus et indicateurs de performance

Soutien à la réforme de l'enseignement supérieur : développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires ; réforme et développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion ; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation).

d) Description du programme

Participation au programme TEMPUS III de *Projets européens conjoints* : actions de formation communes ; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur ; promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et les institutions ; développement de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants ; mesures structurelles ou complémentaires ; subventions individuelles aux enseignants, aux chercheurs, aux formateurs, aux administrateurs universitaires, aux fonctionnaires ministériels supérieurs, aux planificateurs et autres experts, couvrant les frais de visites pour promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur.

c) Budget indicatif

En vue de l'intérêt que le programme TEMPUS a réveillé jusqu'à présent, un montant indicatif de 8 M€ sera réservé à cet effet.

3. PRIORITE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Appui au secteur EAU

a) Contexte et justification

Les ressources en eau présentent une préoccupation primordiale pour le Maroc dans le secteur de l'environnement. Près de 90% de ces ressources sont aujourd'hui mobilisées. Le Maroc atteint d'ores et déjà le seuil de pénurie d'eau fixé par le PNUD à 1.000 m³/hab./an. En 2020, la moyenne sera de 750 m³/hab./an, et 35% de la population vivront en dessous du seuil de la "pénurie absolue" de 500 m³/hab./an.

Les ressources connaissent également une dégradation sérieuse, du fait de la pollution domestique, industrielle et agricole. Seulement 5% des effluents urbains sont traités. Le coût de la dégradation des ressources en eau au Maroc est estimé à 6% du PIB (= 1,5 milliards €) par an.

La promulgation de la Loi sur l'eau en 1995 constitue le point de départ d'une nouvelle politique nationale de l'eau. Elle a introduit des principes nouveaux, à savoir la nécessité de la planification de l'utilisation de l'eau, la gestion des ressources en eau dans le cadre de bassins hydrologiques, les principes "préleveur-payeur" et "pollueur-payeur" et la concertation entre l'ensemble des intervenants dans le secteur.

La mise en oeuvre de la Loi sur l'eau a, par la suite, été appuyée par les réformes sectorielles déclenchées par la FAS (120 M€, 2001). La pièce maîtresse de ces réformes était la mise en

place en 2002 de sept agences de bassins. Ces agences sont responsables de la gestion intégrée et concertée des ressources en eau à l'échelle du bassin versant. Leur travail sera basé sur l'élaboration de plans d'aménagement intégré des ressources en eau (PAIRE) pour chaque bassin versant. Les agences devront aussi percevoir des redevances sur les utilisateurs et les préleveurs, et les redistribuer sous forme de soutien aux actions d'économie d'eau et de dépollution.

En même temps, le Maroc a commencé à entreprendre des efforts sur le plan de l'assainissement et de traitement de l'eau. La FAS Eau a appuyé la mise en place d'une dotation annuelle du budget national de l'état pour subventionner les investissements des communes dans l'assainissement. Le rôle d'agence d'exécution dans le domaine de l'assainissement a été attribué à l'Office national de l'Eau potable (ONEP) qui agira sur demande des communes.

Le secteur de l'eau présente un intérêt stratégique certain pour l'UE dans le cadre de son "Initiative européenne de l'eau" lancée au Sommet de Johannesburg en 2002. L'approvisionnement et la salubrité de l'eau sont un des trois axes piliers de l'initiative.

La nouvelle politique de l'eau engagée par le secteur n'a pas encore abouti aux résultats escomptés sur le terrain. Le Plan National de l'eau n'a pas abouti à la planification des ressources tant attendue et il connaît actuellement une série d'actualisation régionalisée qui lui fait perdre toute sa cohérence d'ensemble. La mise en opérationnalité effective des agences de bassins hydrographiques reste à faire et leurs missions et pouvoirs restent mal définis. Les compétences sont éparpillées entre les différentes administrations et institutions concernées, les politiques d'aménagements et des prix restent mal définis ou inadaptés.

Le présent programme répond à un besoin d'infrastructures impératif, complète la politique de l'eau au Maroc vers une meilleure efficacité et s'inscrit dans le prolongement de la politique d'assistance de la UE.

b) Objectifs

- Améliorer l'accès aux infrastructures de base (eau et assainissement) à des populations démunies du milieu rural.
- Rejeter les d'eaux usées grâce à la construction de dispositifs d'assainissement adaptés au milieu sous forme de systèmes individuels, semi-collectifs ou de mini-réseaux. Cette évacuation contribuera à l'hygiène de vie des populations et à la protection des ressources en eau.
- Accroître l'infrastructure dans les domaines de l'assainissement et de la qualité de l'eau, d'adduction d'eau potable, de l'économie de l'eau d'irrigation et de la lutte contre les inondations.
- Protéger et préserver les ressources existantes.
- Mobiliser au maximum les ressources disponibles.
- Maîtriser la demande.

c) Résultats attendus

- Projets dans les domaines de l'assainissement, de la préservation de la qualité de l'eau, de l'économie d'eau d'irrigation et de la lutte contre les inondations.
- Amélioration de la qualité de vie des populations concernées et en particulier des femmes, principales responsables de l'approvisionnement en eau.

d) Description du programme

Le programme portera sur :

- La réalisation d'opérations d'économies d'eau, de préservation des ressources et de maintenance des infrastructures.
- La réalisation de systèmes d'alimentation en eau potable.
- La réalisation de systèmes d'assainissement individuels, semi-collectifs ou mini réseaux.
- La réalisation de stations d'épuration par lagunage.

Lors de la programmation, on explorera aussi les possibilités de fournir cette aide sous forme d'appui institutionnel.

e) Indicateurs de performance

- Réduction du temps consacré à l'approvisionnement en eau.
- Augmentation des quantités d'eau consommées.
- Amélioration de la qualité de l'eau consommée, amélioration de l'hygiène de vie des populations.
- Réduction des pertes en eau et amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources en eau.
- Accélération du rythme de réalisation des investissements d'assainissement et de traitement de l'eau.

f) Conditions spécifiques

- Mise en oeuvre satisfaisante de la FAS Eau actuellement en cours.
- Poursuite d'une politique de rattrapage et de rapprochement progressif des tarifs des redevances aux coûts de revient de la ressource et des services rendus.

g) Budget indicatif/année d'engagement

30 M€ en 2005.

h) Bénéficiaires

Le bénéficiaire sera le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE).

3.2 Bonifications d'intérêts BEI : assainissement liquide des villes marocaines et gestion des déchets solides

Les bonifications d'intérêt en complémentarité avec la BEI concerneront principalement des opérations d'assainissement et d'équipement en service de base des zones à forte concentration de population plus ou moins urbaine qui n'ont pas le statut administratif de municipalités.

Les commentaires et descriptif qui suivent sont valables pour les deux projets. Montant global : 10 M€.

a) Contexte et justification

Un des objectifs prioritaires de la politique euro méditerranéenne est l'amélioration de la qualité de vie de la population. En vue de contribuer à cet objectif, des bonifications d'intérêt pour les prêts de la Banque dédiés aux investissements promouvant la protection de l'environnement ont été accordées sur le budget communautaire (MEDA I et MEDA II).

Dans ce contexte, il faut rappeler que la BEI intervient en faveur de projets d'assainissement liquide des villes marocaines : Marrakech, Settat, Meknes, Agadir et Oujda (113,5 M€ de prêts cumulés), et qu'un projet en faveur de plusieurs villes moyennes et de Fès devrait être signé en 2004 (40 M€). En outre, il convient également de rappeler qu'en matière de pollution industrielle, une intervention en faveur de la dépollution de la centrale de Mohammédia est en cours.

La gestion des ressources en eau est un des éléments essentiels du développement du Maroc. Les efforts entrepris par les autorités marocaines sont importants et doivent être encouragés par des actions prioritaires dans les centres urbains souffrant d'une insuffisance de réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées et d'une quasi-absence de systèmes d'épuration. Cette situation constitue une grave menace pour la qualité des ressources hydrauliques et pour la santé des populations. En outre, elle représente une difficulté entravant les investissements touristiques, secteur important pour la croissance économique du pays.

Par ailleurs, le traitement des déchets solides est un problème d'importance croissante au Maroc aggravé par une absence de décisions en la matière au cours des dernières années. La mise en place d'un cadre légal (loi relative à la gestion des déchets et à leur élimination) et la réalisation d'investissements qui devront en découler, sont désormais des priorités pour le gouvernement marocain.

La poursuite de cet appui à l'amélioration de l'environnement doit continuer à être l'un des axes d'intervention prioritaires de la Banque dans le cadre de la FEMIP pour les années à venir.

b) Objectifs spécifiques

- *Assainissement liquide des villes marocaines*

L'objectif poursuivi est de continuer à doter les centres urbains d'une infrastructure d'assainissement liquide générale et efficace (captation d'eau usagée et pluviale et traitement postérieur avant rejet ou réutilisation partielle). Après la participation au financement d'investissements des grandes agglomérations (voir ci-dessus), la Banque a établi des contacts avec plusieurs villes "moyennes" afin d'étudier avec elles la mise en œuvre de leur

programme d'assainissement liquide. En outre, un projet de seconde phase d'investissement pour les villes d'Agadir et de Fès est prévu.

- *Gestion des déchets solides*

Sous le poids d'une urbanisation grandissante, la gestion des déchets solides devient un problème aigu au Maroc. La multiplication des décharges incontrôlées constitue un risque sérieux pour la santé, la salubrité des zones péri-urbaines et urbaines et la qualité de l'eau. Les autorités marocaines entendent imposer un cadre légal destiné à rationaliser le traitement des déchets solides, fixer les principes d'organisation et ouvrir les services au secteur privé. La mise en œuvre d'un programme d'envergure de décharges contrôlées, qui devra faire appel à des financements appropriés dont ceux de la Banque, est attendue prochainement.

c) Description des opérations

Les opérations dans les deux secteurs décrits ci-dessus seront définies avec précision après l'instruction détaillée des projets d'investissement qui auront lieu au cours des trois prochaines années.

Assainissement liquide, trois projets prévus : assainissement villes moyennes II, assainissement villes marocaines - Fès II et assainissement villes marocaines - Agadir II.

- En ce qui concerne les villes moyennes et la ville de Fès, le Comité MED qui s'est tenu à Bruxelles le 25 juillet 2003 a approuvé une bonification de 9 M€ (soit l'équivalent d'un prêt de l'ordre de 40 M€) en faveur de celles-ci. Huit villes (Kénitra, El Jadida, Safi, Larache, Beni Mellal, Nador, Taza et Settat) ont soumis à la Banque un dossier de financement qui est actuellement à l'étude. La situation organisationnelle et technique en matière d'assainissement liquide de chacune de ces villes est très différente. En conséquence, une première opération concernant les deux ou trois villes les plus avancées sera signée en 2004. Les autres villes, quant à elles, bénéficieront d'un financement bonifié ultérieur de la Banque en 2005-2006, objet de la présente demande.
- De même pour la ville de Fès qui a présenté un programme d'investissement lourd, dont la première tranche sera signée en 2004 et la seconde en 2005-2006.
- Le projet Assainissement villes marocaines - Agadir qui a fait l'objet d'un contrat de financement signé le 21/12/99 est dans sa phase finale. La Régie d'Agadir a présenté à la Banque un programme d'investissement pour la partie nord de la ville qui pourrait bénéficier d'un nouveau prêt de la Banque en 2005-2006.
- Le montant global du financement de la Banque pour ces trois projets devrait être de l'ordre de 70 M€.
- Comme pour les projets précédents, les emprunteurs seront les Régies d'assainissement des villes concernées.

Traitement des déchets solides :

- Le montant global du financement de la Banque devrait être de l'ordre de 20 M€.
- S'agissant d'un secteur nouveau, l'emprunteur sera défini d'un commun accord avec les autorités marocaines de tutelle en la matière.

d) Résultats attendus

- Contribuer à un meilleur équilibre environnemental dans les zones urbaines et péri-urbaines.
- Optimiser la gestion des ressources en eau.
- Amélioration des conditions de vie de la population.
- Diminution de la pollution des bassins versants concernés par les villes sélectionnées.
- Diminution de la pollution due aux rejets solides.
- Contribution à la modernisation d'un service public de base. La mise en place d'un financement adapté (en terme de taux, durée et différé) permettra aux Régies d'assainissement de réaliser les investissements lourds nécessaires tout en graduant l'ajustement d'une tarification qui à terme doit couvrir la totalité du coût du service assuré. Elle contribue donc à l'acceptabilité sociale du principe de la participation économique de l'usager à la gestion des problèmes environnementaux.

e) Indicateurs de performance

Reposeront essentiellement sur les normes de pollution, les populations concernées et, pour les déchets solides, la maîtrise des décharges incontrôlées.

f) Risques

Assainissement liquide :

- Le financement concernant plusieurs villes, il y a un risque de manque de synchronisation (retards) dans la mise en place des schémas directeurs d'assainissement et des programmes d'investissement qui en découlent.
- Manque d'expérience des régies pour la gestion de systèmes d'assainissement liquide.

Traitement des déchets solide :

- Retard dans la mise en place du cadre juridique et réglementaire devant régir les activités du secteur.
- Complexité éventuelle des solutions techniques à mettre en œuvre.
- Montant des budgets nécessaires pour la réalisation des programmes d'investissement.
- La gestion devra dans certains cas être dévolue à des opérateurs privés : montage juridique et financier des PPP.

g) Budget

10 M€ en 2006.

3. PRIORITE DROITS DE L'HOMME

3.1 Programme d'Appui au Plan National en matière de Démocratie et Droits de l'Homme

a) Contexte et justification

La Communication de la Commission de mai 2003 "Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" appelle, entre autres, à l'élaboration de plans d'action nationaux en matière de démocratie et droits de l'homme. Le Maroc a déjà accompli des progrès notables dans ce domaine dans les dernières années, un des plus importants événements étant la réforme de la Moudawana (code du statut personnel). Ce programme vient accompagner la volonté du gouvernement de consolider ce processus déjà entamé par l'appui à l'élaboration et à l'éventuelle adoption et mise en œuvre d'un plan d'action national. Le Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH), institution nationale inaugurée en 2000 d'un commun accord entre le Maroc et le Haut Commissariat des NU pour les Droits de l'Homme, sera porteuse du programme.

b) Objectifs

Assurer une meilleure intégration des principes des droits de l'homme et de la démocratisation dans la société, l'administration et la justice marocaines par l'élaboration et suivi d'un plan d'action national en la matière.

c) Résultats attendus

- Un projet de plan d'action nationale en matière de démocratie et de droits de l'homme et une stratégie pour sa mise en œuvre élaborée. La poursuite des réformes en matière de droits des femmes fera l'objet d'une attention particulière.
- Fonctionnaires administratifs de différents niveaux formés sur leur implication dans la mise en œuvre du plan et sensibilisés sur sa portée.
- Acteurs de la société civile formés au suivi de l'action gouvernementale en matière de plan.
- Mécanismes permanents de dialogue concerté entre les autorités marocaines et la société civile active dans le secteur (y inclus les universités et les parlementaires) établis.
- Une série d'études sectorielles réalisées.
- Amélioration des connaissances des autorités et de la société civile sur les déficits et perspectives par secteur concerné.
- Renforcement du rôle du Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme comme institution porteuse de cette initiative et renforcement du lien effectif entre les autorités et la société civile.

d) Indicateurs de performance

- Projet de plan d'action national.
- Etudes sectorielles élaborées par le programme.
- Publications suite aux ateliers de formation.
- Observations des comités DDHH des NNUU.
- Rapports de suivi de l'action gouvernementale produits par la société civile (ONG locales et internationales).

f) Description succincte du programme

Le programme comportera trois phases et aura une durée de trois ans.

Phase i) :

- Dotation du CDIFDH de ressources en personnel et autres destinées à la réalisation du programme.
- Elaboration d'une série d'études et de rencontres sectorielles (justice, éducation, médias, partis politiques etc.) qui serviront de base pour la préparation des états des lieux prévue dans la communication.

Phase ii) :

- Organisation d'ateliers thématiques par secteur, avec la participation de responsables de l'administration et de la société civile, afin d'élaborer les bases d'un plan d'action, avec une stratégie pour sa mise en œuvre et des indicateurs de performance. Cette phase sera clôturée par l'organisation d'une conférence nationale de synthèse et de présentation du plan d'action national.

Phase iii) :

- Activités de formation, de diffusion et de sensibilisation sur le plan national d'actions ciblées sur les fonctionnaires éventuellement responsables pour la mise en œuvre du plan. Des activités semblables seront aussi organisées au niveau de la société civile afin d'encourager un suivi efficace de la mise en œuvre du plan.

g) Institution bénéficiaire

Le Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH).

h) Budget indicatif

2 M€.

4.2 Renforcement de la société civile marocaine active dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme

a) Contexte et justification

Le développement d'une société civile active est une des priorités de la politique de l'Union européenne dans la région méditerranéenne.

La Communication de la Commission de mai 2003 "Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" appelle au renforcement des compétences des ONG et autres acteurs non étatiques dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Maroc dispose d'une société civile dynamique et hétérogène et d'un certain nombre d'organisations capables d'avoir un rôle d'interlocuteurs auprès des autorités, avec lesquelles elles entretiennent un dialogue régulier. Toutefois, les ONG auraient besoin d'affirmer leur professionnalisme de manière à pouvoir peser davantage dans les rouages institutionnels. Elles souffrent souvent aussi de manque de moyens financiers.

b) Objectifs

Le projet a pour objectif global de renforcer l'action de la société civile marocaine dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme.

c) Résultats attendus

- L'impact de l'action des organisations de la société civile est renforcé.
- Un dialogue renforcé entre les organisations de la société civile et, de ce fait, une professionnalisation accrue dans le traitement des thèmes visés.
- Le rôle des organisations de la société civile est mieux connu et diffusé.
- Les compétences techniques et de gestion des organisations de la société civile sont renforcées.

d) Indicateurs de performance

- Nombre de projets conclus et efficaces.
- Nombre de candidatures reçues suite aux appels à propositions.
- Nombre et qualité des ateliers de formation organisés.
- Nombre de cadres de la société civile formés.

f) Description succincte du programme

Le programme est constitué de deux composantes et aura une durée de trois ans :

- Soutien technique et financier à des actions initiées et proposées par les organisations de la société civile marocaine dans le domaine de la consolidation de la démocratie et l'Etat de Droit, promotion des droits de l'homme (par exemple : mise en œuvre de la réforme de la Moudawana, actions d'information sur le cadre législatif, éducation civique, assistance juridique, accès à la justice, conditions de détention, liberté des médias, lutte contre la violence).
- Suivi d'ensemble et actions d'appui transversal :
 - établissement et mise à jour d'une base de données sur la société civile,
 - suivi ponctuel et global des actions en vue d'améliorer et disséminer la connaissance de la société civile marocaine,
 - actions de formation ciblées au bénéfice des organisations de la société civile,
 - actions de communication et d'information.

g) Institution bénéficiaire

- Les institutions de la société civile marocaines impliquées dans le domaine de la DDH.
- Le Ministère de l'Emploi et Affaires Sociales.

h) Budget indicatif

3 M€.

4. QUESTIONS HORIZONTALES

Comme lors des précédents exercices de programmation, la réduction des inégalités de genre dans tous les projets communautaires fera l'objet d'une attention particulière, principalement en ce qui concerne les droits des femmes, leur intégration à la vie économique et leur accès aux services sociaux.

Tableau des Engagements PIN 2005/2006 Maroc

PRIORITE STRATEGIQUE / PROGRAMME	M€	ENGAGEMENT		% M€
		2005	2006	
VOLET ECONOMIQUE ET COMMERCIAL	100			36%
<i>Priorité Développement des échanges / environnement économique / mise à niveau</i>				
- Réformes de la fiscalité	80		80	
- Programme d'accompagnement de l'accord d'association et de la stratégie de l'Europe élargie (P3A) II	15	15		
- Appui aux associations professionnelles/PAAP II	5	5		
VOLET SOCIAL	130			47%
<i>Priorité Amélioration des conditions de vie de la population défavorisée -lutte contre la pauvreté-valorisation des ressources humaines</i>				
- Habitat Insalubre	90	90		
- Projet Khénifra	6	6		
- Développement des Provinces du Nord	30	30		
- Programme TEMPUS ¹	8	4	4(PM)	
Autres Volets	45			17%
<i>Priorité Protection de l'Environnement</i>				15%
- Appui au secteur de l'Eau	30	30		
- Bonifications d'intérêt BEI	10		10	
<i>Priorité Droits de l'Homme</i>				
- Appui aux Institutions	5	2		2%
- Appui aux ONG		3		
TOTAL programmé 2005/06	275	185	90	100%

¹ Le montant TEMPUS 2006 est indiqué "pour mémoire" car les autorités marocaines souhaitent attendre la révision de la programmation 2006 pour décider sur quel programme il faudra le prélever. En tout état de cause, l'allocation finale MEDA 2005-2006 pour le Maroc restera la même que celle proposée.

Indicators related to the Millennium Declaration

Indicators	1999	2000	2001
1. Proportion of population below \$1 per day	na	< 2 %	na
2. Prevalence of underweight children (under-five years of age)	na	10 %	na
3. Under-five mortality rate (per 1000 live births)		62	na
4. Net enrolment ratio in primary education (% of relevant age group)	na	90 %	na
5. Primary Completion Rate	na	na	na
6. Ratio of girls to boys in primary, secondary and tertiary education	na	na	na
7. Proportion of births attended by skilled health personnel	40%	na	na
8. Proportion of 1 year old children immunised against measles	93%	na	na
9. HIV prevalence among 15-24 year old pregnant women	na	na	na
10. Proportion of population with sustainable access to an improved water source	na	82%	na

Situation économique

Morocco - Selected Economic Indicators, 1997-2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Real GDP growth (in %)	-2,2	6,8	-0,7	2,4	6,5	3,2
Unemployment rate	16,0	15,0	13,9	13,7	12,5	11,6
CPI inflation (avg; in %)	1,0	2,8	0,7	1,9	0,6	2,8
Broad money (M3, end of year; % change)	9,2	6,0	10,2	8,4	14,1	6,4
Consolidated government balance (% of GDP)	-3,4	-2,6	-4,5	-6,4	-5,7	-4,5
Current account balance (% of GDP)	-0,3	-0,4	-0,5	-1,4	4,8	2,9
Official net international reserves (end of year)						
In billions of US dollars	4,0	4,4	5,7	4,8	8,5	10,1
in months of imports	4,0	4,2	5,2	4,2	7,6	8,5
External debt (% of GDP) (end of year)	60,4	57,3	54,4	53,9	46,9	43,7
Debt service (in % of exports of GNFS)	32,5	29,7	27,6	24,0	23,8	23,0
Exchange rate (dinar/euro) (end of year)	10,7	10,8	10,1	9,9	10,2	10,7
Real effective exchange rate (1995=100) 1/	101,7	104,2	105,2	108,2	103,7	103,4
Population (million)	27,3	27,8	28,2	28,7	29,2	29,7
GDP per capita, in USD	1224	1289	1248	1217	1215	1300

Source: IMF, various national sources.

1/ A negative sign implies a real depreciation and, therefore, a gain in international competitiveness.

***EC and Member States cooperation with MOROCCO - Planned disbursements for 2003
(€M)***

Sectors	EC	B	DK	D	EL	E AECI	F AFD SCAC	IR	I	L	NL	A	P	FI	S	UK	Total
Educa-tion	29,00	1,035		0,22		2,34	1,50		0,07								34,165
Health	3,00	0,740		1,13		3,07			0,93								8,870
Water supply + sanitation	16,00	7,604		0,50		1,92	22,00										48,024
Government + Civil Society	6,00					0,47			0,56								7,030
Transport + storage	16,00	2,876				0,47	6,50		12,40								38,246
Communi-cations																	0,000
Banking + financial services	1,00					0,07			8,49								9,560
Business / Private sector	24,00			1,00		0,29			1,71								27,000
Energy						0,18	21,00										21,180
Agriculture, forestry, fishing	12,00	1,206		0,55		0,71	6,00		1,25								21,716
Industry, Mining + Construction						0,12			0,45								0,570
Trade + tourism						0,55			0,61								1,160
Environ-mental Protec-tion	3,00			2,85		0,12											5,970
Gender		0,231		0,60		0,49											1,321
Commodity aid																	0,000
Budget support + SAP	25,00																25,000
Food aid																	0,000
Debt relief																	0,000
Emergency assistance																	0,000
Support to NGOs		0,075												0,20			0,275
Other	3,00	1,453		0,35		1,69	3,00		1,11								10,603
Total	138,00	15,220	0,00	7,20	0,00	12,49	60,00	0,00	27,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	260,690

Since it is not always obvious what the DAC categories include an interested reader need to consult the DAC statistical reporting directives found at the OECD/DAC web page for further information.

Filename: maroc_nip05_06_fr.doc
Directory: H:\30 - EUROMED
Template: C:\Documents and Settings\kinsesh\Application
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot
Title: Partenariat Euro-Med Maroc Programme Indicatif National
2005-2006
Subject: Partenariate Euro-Med Maroc Programme Indicatif National
2005-2006
Author: European Commission
Keywords: Partenariat Euro-Med Maroc Programme Indicatif National
2005-2006;
Comments:
Creation Date: 29/06/2004 9:32 AM
Change Number: 2
Last Saved On: 29/06/2004 9:32 AM
Last Saved By: kinsella
Total Editing Time: 0 Minutes
Last Printed On: 29/06/2004 11:13 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 41
Number of Words: 14.918 (approx.)
Number of Characters: 85.034 (approx.)